



Abandon de garde et perception de pension

Par **petra34_old**, le **30/07/2007** à **15:45**

bonjour, rn rnmon ex-femme a effectué une saisie sur mon salaire, suite aux manipulations de son copain de l'époque (elle en change souvent). rn tout les mois, depuis aout on me retire 950€. rn rnparallèlement depuis septembre, elle m'a abandonné le droit de garde de notre plus grande fille. elle ne veut plus revoir la grande...et s'occupe à peine de la petite...toujours chez ses grands-parents... rn rnfinancièrement, c'est la misère pour nous tous. rn rnplusieurs procédures sont en cours depuis aout (jaf, procureur, etc.) par le biais de mon avocat. rn mais toujours rien de ce côté et madame continue de dépenser les 950€ qui reviennent à mes enfants (c'est uniquement de la PA) pendant que j'ai tout le mal du monde à vêtir et nourrir ceux-ci. rn rnexiste-t'il une mesure d'urgence pour que je puisse subvenir aux besoins de mes enfants? rn rnun grand merci pour votre aide.

Par **ly31**, le **26/08/2007** à **19:24**

Bonsoir,rnrnSi je comprends bien vous avez 2 enfants, mais un enfant est avec vous et il y a un enfant chez ses grands parents, et vous êtes seul à faire vivre vos enfants.rnDe plus, vous donner à votre ex épouse la somme de 950€ ?? (prélevé sur votre salaire) rnrnEst ce bien cela ??rnrnA vous lirernrnlly31

Par **petra34_old**, le **26/08/2007** à **20:32**

bonsoir ly31,rnrnoui c'est tout à fait cela.rnla pension pour les enfants est directement prélevée sur mon salaire alors que la grande vit chez moi et que la petite est tout le temps chez ses

grands-parents maternels.

Par **ly31**, le **26/08/2007 à 21:16**

Re Bonsoir,rnrnLa seule mesure d'urgence est de faire "activer" votre Avocat !! rnIl est vrai qu'il y a eu les vacances judiciaires (ralenti), mais cela ne devrait pas tarder a reprendre début septembrernrnAvez vous demander a votre Avocat de faire, faire une enquête sociale.rnrnAu vue de ces changement, il doit y avoir une révision du jugement qui doit être effectuée par le J.A.F., il n'est pas possible que cette situation perdurernrnJe vous souhaite bon courage et je reste à votre dispositionrnrnly31

Par **petra34_old**, le **26/08/2007 à 21:46**

merci pour votre réponse, qui me rassure beaucoup.rnune première audience a été fixée et la mère ne s'est pas présentée.rnelle n'a pas retiré sa convocation, l'huissier ne l'a pas trouvé à l'adresse indiquée.rnj'attends la deuxième audience en octobre.rnl'huissier ne l'a toujours pas trouvé à l'adresse indiquée!rnj'espère qu'il finira par lui remettre la convocation, je ne pourrais pas attendre plus.rnje suis déjà endetté jusqu'au cou.rnj'ai demandé à mon avocate de faire faire une enquête sociale, mais elle me dit que c'est le juge qui pourra peut-être l'ordonner.rnj'espère qu'il le fera.rnj'attends avec impatience le mois d'octobre.rnmerci encore pour votre réponse .

Par **ly31**, le **27/08/2007 à 08:16**

Bonjour,rnrnMerci de me tenir informée de la suite de tous ces évènementsrnrnEn attendant, je vous souhaite bon couragernrny31